MRC Domaine-du-Roy

Rapport d'extraction annuel de sable et de gravier 2021-2022

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom	Prénom	N° d'intervenant

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)	App.	Ville, village ou municipalité

Province	Pays	Code postal

1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION

	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
☐ ENTREPRISE			

ou

	Nom	Prénom	N° d'intervenant
☐ PARTICULIER			

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)	App.	Ville, village ou municipalité

Province	Pays	Code postal

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2021-04-01 AU 2022-03-31

2.2 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À 2.3

Pour la construction ou l'entretien sur les terres du domaine de l'État :

- ☐ D'un chemin minier décrété minier
- ☐ D'un chemin en milieu forestier pour réaliser des activités d'aménagement forestier
- ☐ D'un chemin public par l'État, lorsqu'il est titulaire du bail
- ☐ De tout ou partie d'un chemin pour lequel une municipalité a obtenu une autorisation pour voir à son entretien ou à sa réfection
- ☐ D'un chemin par un organisme sans but lucratif déterminé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail

- ☐ Pour Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ou la Société de développement de la Baie James (SDBJ), lorsqu'elle est titulaire du bail
- ☐ Pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail

2.3 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE ◉ TONNE MÉTRIQUE OU ◉ MÈTRE CUBE

INFORMATIONS			BRUT		RÉSERVE				
					A	B		C	D
N° titre	N° site SMS	Votre référence	Quantités extraites de la face	Valeur[2] des quantités extraites de la face	Quantités au début de l'année	Quantités ajoutées (+)	Valeur[2] des quantités ajoutées	Quantités soustraites (-)	Total à la fin de l'année D = A + B – C

SECTION 3 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	N° de téléphone

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

_____ X _____

DATE *SIGNATURE*

1- Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 $ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril, et de 104 $ à partir de 16e jour suivant l'échéance précitée.

2- La valeur correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites pour chacune des cases concernées (extraite de la face et ajoutée à la réserve). À titre d'exemple, une extraction de 80 tonnes métriques de brut, dont la valeur marchande locale serait de 10 $ la tonne métrique, aura une valeur de 800 $.

Ce formulaire doit être reçu **avant le 15 avril 2022** à :

Adresse de retour : MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8

Téléphone : 418 275-5044
1 888 475-2440
Télécopieur : 418 275-4049

Cette déclaration est obligatoire, quel que soit le scénario de production.